



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/096

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 9 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS SUITE À LA CONSULTATION
D'ENTREPRISES :**

4. TRAVAUX SYLVICOLES EN FORÊT COMMUNALE

LOT 1 : TRAVAUX SYLVICOLES MANUELS

LOT 2 : TRAVAUX SYLVICOLES MÉCANISÉS

Le programme des travaux d'entretien a été approuvé par délibération en date du 15 juin 2021.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire,
Suite à une consultation d'entreprises passée en la forme d'une procédure adaptée,
Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie les 6 et 14 septembre 2021,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer les marchés de travaux sylvicoles 2021 dans la forêt communale de Sarralbe aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Travaux sylvicoles manuels

Coût estimatif : 31 240€ HT + 2 471,05€ HT (ATDO)

Entreprise attributaire : ONF

Pour un montant de 29 852,15€ HT

Lot 2 : Travaux sylvicoles mécanisés

Coût estimatif : 16 290,00€ HT + 1 597,97€ HT (ATDO)

Entreprise attributaire : JONNETTE de BELLES FORETS (57)

Pour un montant de 13 518,34€ HT

- autorise Monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises retenues,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT